

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4221>



SNES-FSU 71

Conseil départemental du 27 septembre 2012

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 11 octobre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Cette instance est ouverte à tous les S1 du département, qui peuvent, selon leur importance, y envoyer un ou plusieurs délégués. Lieu d'échanges, d'information et de débats, il peut être d'autant plus riche qu'il rassemble les représentants de nombreux établissements.



Depuis plusieurs années, peu de S1, hélas, s'y font représenter, ce qui ne cesse d'interroger sur ce que chacun attend de son syndicat, et ce que chacun est prêt à lui apporter pour qu'il fonctionne au plus près des besoins et des attentes. Cela dit, malgré l'assistance modeste, échanges et débats ont été riches et intéressants.

Pour les collègues,

l'annonce sans plus de détails de la simplification du LPC (qui, d'après les dernières informations, pourrait se limiter à la disparition des items...) laisse pour l'instant chacun sur sa faim et ses doutes. Le débat, très riche et animé, a montré que la question de la pertinence d'une évaluation par compétences est cependant bien plus ouverte que pourraient le laisser croire les publications syndicales nationales... Si on déplore que le problème ait été posé « à l'envers », et que le gouvernement précédent ait imposé de changer de mode d'évaluation (tout en conservant l'ancien !) sans laisser aux enseignants le temps d'interroger leurs pratiques et le loisir de se former sérieusement à de nouvelles façons de faire cours, il apparaît que tout n'est pas forcément à bannir. En effet, émergent, ça et là, des aspects intéressants, ne serait-ce que celui du regard que l'enseignant pose sur l'élève... Réfléchir autrement pour évaluer autrement a pu permettre de prendre conscience, en effet, de « compétences » chez des élèves qui passaient naguère plus inaperçues. Le débat reste ouvert !

Quant aux « nouveautés », il semble que sur bien des établissements les modalités d'aide personnalisée en sixième aient été changées sans concertation avec les enseignants concernés, pour appliquer la dernière circulaire qui date de 2011. On semble s'orienter davantage vers une aide aux élèves en difficulté, avec l'installation de « PPRE passerelles » destinés à valider le pallier 2 du socle. Il faut rappeler que le seul texte réglementaire est celui de 2002, qui l'emporte légalement sur une circulaire... La débat autour de cette aide a une fois de plus mis en lumière la difficulté de l'institution –et la nôtre- à affronter la question de l'échec scolaire. La nécessité de travailler en équipe avec les personnels non enseignants (A.S., C.O.P., personnels de santé) apparaît clairement, tant l'échec semble souvent relever aussi de problématiques non scolaires. Ce besoin se heurte à la triste réalité d'une présence insuffisante de ces personnels trop peu nombreux, et aussi à un manque de formation et d'habitude, pour le coup, à travailler ensemble et à connaître les domaines d'intervention de chacun.

Dernier sujet débattu, celui du Brevet des collèges, dont les épreuves sont modifiées pour la session 2013. On s'interroge sur une contradiction vécue entre la certitude que l'institution veut que le enseignants délivrent sans trop barguigner le diplôme et la difficulté –au moins sur le papier- de certains programmes et épreuves qui oblige à des cours pointus, dont les exigences ne correspondent pas forcément aux capacités normales de nos élèves. Cette dichotomie se retrouve, par ailleurs, au niveau du baccalauréat. Faire cours peut devenir un véritable casse-tête, mais la montagne semble accoucher de toutes petites souris...



Pour les lycées généraux et technologiques,

le conseil départemental a consacré du temps à la réforme des filières STI, qui risque d'aboutir à court terme à la destruction de cette troisième voie (les autres étant la voie générale et la voie professionnelle) si importante pour l'accès au niveau bac de nombreux jeunes.

Une réforme était unanimement souhaitée. En 2006, il y avait consensus sur le passage de 42 à 8 spécialités. Le ministre de l'époque, De Robien, a refusé. Les effectifs ont continué de baisser et une nouvelle réforme a commencé à s'appliquer en 2011, cette fois-ci en dépit d'une opposition générale. Si elle s'inspirait des propositions de 2006, elle en enlevait les procédés : plus de TP, plus de machine.... La STI devenait une voie généraliste à connotation technologique, avec des programmes technologiques ambitieux et confus dans lesquels les élèves se noient.

Sur le terrain, les industriels que rencontrent nos collègues s'interrogent : l'école ne forme plus de techniciens, les capacités d'accueil des BTS baissent, le ministère veut s'appuyer sur l'apprentissage alors que les entreprises saturent, ne peuvent plus prendre en charge tant d'apprentis et souhaitent que ceux-ci aient une réelle formation technologique initiale...

Et si la réforme ne se fait pas au bénéfice des élèves, elle n'épargne pas non plus les enseignants dont les postes disparaissent en grand nombre et qui sont sommés d'enseigner quasiment sans formation des matières qu'ils ne connaissent pas, bref, de changer de métier... Il nous suffit d'imaginer que, prof d'anglais, on nous demande soudain d'enseigner aussi l'espagnol, l'italien et l'allemand, ou, prof de lettres, la philo, pour comprendre la violence qui est faite à ces collègues et les dégâts, en termes de santé, qu'ils subissent. Rappelons-nous que l'idée de la bivalence émerge régulièrement des propositions des différents ministères, et nous comprendrons que le sort des enseignants de STI peut aussi devenir le nôtre ...

Le SNES demande donc expressément le retrait de la circulaire qui impose aux collègues un changement de discipline, la remise à plat de la réforme STI2D dans le cadre de la loi d'orientation et la convocation du CHST pour aider les collègues en grande difficulté.

C'est ce qu'il a réaffirmé lors du rassemblement qu'il a organisé ce même jeudi, rejoint par d'autres organisations syndicales. C'est ce qu'il va réaffirmer dans une lettre envoyées aux députés de Saône-et-Loire.

La voie générale nous a aussi donné du grain à moudre... La réforme se met en place en terminale, avec de l'accompagnement personnalisé (désormais à tous les niveaux), de nouvelles spécialités et la suppression de l'histoire-géographie des enseignements obligatoires en série S. Se font jour de nombreuses inquiétudes autour des épreuves du baccalauréat ; c'est notamment le cas pour les LV, où toutes les séries auront un sujet commun à l'écrit tandis que les CCF font leur apparition à l'oral. Egalement en histoire-géographie, avec des programmes et des conditions de préparation des élèves incompatibles avec les ambitions affichées très élevées des programmes et des épreuves prévues...

Etats Généraux ?

Le conseil départemental a terminé ses débats sur les situations particulières des établissements représentés et les revendications qui avaient pu y être élaborées dans le cadre des « Etats Généraux du Second Degré » organisés par le SNES : pour lire la synthèse des Etats Généraux dans le département élaboré par le Conseil Départemental, suivez le lien : [Etats Généraux en Saône-et-Loire](#).



Fédération Syndicale Unitaire